

LES PARCOURS DE LA FORMATION A2 VERS A

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

FORMATION DISPENSEE	
Véhicule utilisé	<p>Catégorie A (véhicule à deux roues) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ puissance minimale de 50 kW ■ cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne ■ rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique. ■ poids à vide minimum de 175 kilogrammes ■ équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués <p>L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.</p> <p>Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.</p> <p>Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée.</p> <p>L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.</p>
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ■ La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. ■ La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. ■ La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). ■ la séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence I	2 Heures	■ Théorie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. ■ Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. ■ Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.

IKS FORMATIONS AUTO-MOTO ECOLE

38 Avenue de Verdun - 92390 Villeneuve La Garenne

Tél : 01 47 93 84 77 - Courriel : agorapermis@gmail.com

Numéro de Siret 818 279 051 000 10 - Numéro d'activité : 11922390892

Numéro TVA intra : FR 62 818279051 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E 17 092 0005 0

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. ▪ Conduite et produits psychoactifs.
Séquences 2	2 heures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maniabilité hors circulation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. ▪ Les situations de changements de direction à droite à gauche. ▪ Le freinage. ▪ Les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	2 Heures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circulation et clôture de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. ▪ Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

IKS FORMATIONS AUTO-MOTO ECOLE

38 Avenue de Verdun - 92390 Villeneuve La Garenne

Tél : 01 47 93 84 77 - Courriel : agorapermis@gmail.com

Numéro de Siret 818 279 051 000 10 - Numéro d'activité : 11922390892

Numéro TVA intra : FR 62 818279051 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E 17 092 0005 0